



sévères, un meilleur respect des droits de la personne et l'augmentation des ressources affectées à la mise en œuvre des politiques sociales.

« En créant de la prospérité, le commerce rend les gens plus dignes et renforce la société, ici comme ailleurs, souligne M. Pettigrew. L'histoire nous apprend que, grâce au commerce, les administrations publiques disposent des ressources nécessaires pour protéger l'environnement, améliorer le filet de sécurité sociale et promouvoir nos valeurs fondamentales, dont la tolérance, la compassion, la générosité, la démocratie et la règle de droit. »

## Une nouvelle ère dans le commerce mondial

Au cours des 50 dernières années, l'économie mondiale a subi une transformation aussi radicale que celle résultant de la révolution industrielle. Cette transformation l'a propulsée dans une nouvelle ère de relations commerciales entre les pays.

Au départ, les relations étaient régies par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), signé en 1948 par 23 pays commerçants.

Au fil des ans, les règles commerciales ont été forgées dans le cadre de nombreux cycles successifs de négociations internationales. Pendant ce temps, le commerce a plus que centuplé. Au terme de huit cycles de négociations, le tarif industriel moyen est passé de 40 p. 100 à moins de 4 p. 100. Le dernier cycle de négociations (le Cycle d'Uruguay), qui a débuté en 1986 pour se terminer en 1994, s'est soldé par la création de l'OMC en 1995.

Le Canada est nettement avantagé par un système de commerce mondial ouvert et fondé sur des règles claires et sur un accès prévisible aux marchés internationaux. Pour vendre leurs produits et services, les entreprises canadiennes doivent avoir la possibilité d'accéder aux marchés. Or, c'est précisément ce que leur permet l'OMC.

L'OMC est le pivot de la politique commerciale du Canada et de ses relations avec ses partenaires commerciaux. Dans le cycle de négociations multilatérales qui est en cours (voir l'encadré), le Canada continuera à prôner la mise en place d'un système international de règles qui donne accès aux marchés mondiaux en plein essor et qui suit l'évolution de la technologie, des pratiques commerciales, des systèmes sociaux et de l'intérêt public.

L'agriculture et les services sont les deux premiers secteurs à faire l'objet de négociations dans le cadre du nouveau cycle. Len Edwards, sous-ministre canadien du Commerce international, explique que, en matière agricole, « le Canada préconise l'élimination de toutes les subventions à l'exportation dans les plus brefs délais, la réduction du soutien interne ayant un effet de distorsion des échanges, une amélioration marquée de l'accès aux marchés pour tous les produits agricoles et alimentaires, ainsi que de nouvelles disciplines pour les taxes et les restrictions à l'exportation ».

S'il est important pour le Canada, le commerce s'avère capital pour les pays en développement. De concert avec les autres membres de l'OMC, le Canada s'emploie à accroître les avantages du système de commerce multilatéral en répondant aux préoccupations des pays en développement et en augmentant son soutien afin que les pays pauvres soient mieux en mesure de faire du commerce.